

aurons un fédéralisme plus souple. Le gouvernement fédéral s'inclinera devant toute province qui lui demandera de restreindre ses dépenses et, ce, dans la plupart des sphères de compétence provinciale exclusive et transférera les responsabilités et les ressources nécessaires à la province demandeuse. Si une province préfère le statu quo, le gouvernement fédéral maintiendra ses engagements.

C'est important pour les Canadiens de l'Atlantique qui se font depuis toujours sur un gouvernement central fort pour obtenir une égalité des chances et une part équitable des avantages inhérents à la fédération canadienne.

Dans les domaines de partage des compétences, l'entente assure une plus grande stabilité et une meilleure prévisibilité qu'auparavant. Par exemple, l'obligation de faire connaître à l'avance tout changement possible dans les dispositions de financement et certains programmes nationaux de partage des coûts, comme le Régime d'assistance publique du Canada, sera inscrite dans la Constitution, tout comme l'engagement du gouvernement envers la péréquation et l'apport d'une aide au développement régional visant à assurer des structures économiques comparables dans chacune des provinces et chacun des territoires. Il s'agit là de deux gains notables pour le Canada atlantique, une région qui cherche depuis longtemps à se procurer tous les outils dont elle a besoin pour prendre en mains son propre développement.

Le Canada atlantique réalise aussi un autre gain dans le consensus atteint relativement à la réforme du Sénat qui garantit à chaque province, quelle que soit sa population ou sa dimension, un nombre égal de sièges au Sénat. Cette réforme reconnaît le principe de l'égalité des provinces comme étant l'une des caractéristiques fondamentales de la fédération canadienne. Le nouveau Sénat obligera les deux Chambres du parlement à communiquer entre elles et il aura le pouvoir de rejeter toute taxe arbitraire ou discriminatoire sur les ressources naturelles par un vote à la majorité simple.

Ce nouveau Sénat aurait aussi le pouvoir de ratifier les nominations pour divers conseils et organismes fédéraux, comme la Banque du Canada, et ainsi d'assurer un meilleur équilibre régional et une meilleure représentativité. Les sénateurs de l'Atlantique seront vigilants et veilleront à ce que les candidats choisis soient bien au fait des besoins, des inquiétudes et des aspirations de nos régions et qu'ils soient bienveillants à leur égard.

Une économie solide et des programmes sociaux durables et efficaces sont deux éléments plus importants peut-être pour les Canadiens de l'Atlantique que pour tous les autres. L'union économique plus forte obtenue grâce à cette entente empêchera l'apparition de nouveaux obstacles au commerce interprovincial et facilitera ainsi le déplacement des biens, des services et des gens au sein du Canada, ce qui sera favorable à notre compétitivité et à notre milieu des affaires. C'est un but que recherche depuis longtemps le Nouveau-Brunswick.

Selon les informations entendues ce matin dans les médias, je crois comprendre que les premiers ministres des provinces de l'Atlantique se sont rencontrés hier en Nouvelle-Écosse et qu'ils ont signé une entente visant à retirer les barrières commerciales entre leurs provinces. Je prie et j'espère que ce soit vrai, car il s'agirait d'un pas dans la bonne direction.

Par ailleurs, les propositions d'union sociale fixent clairement comme objectifs de la nouvelle fédération canadienne un système de soins de santé et des services sociaux adéquats et un accès raisonnable au logement, à l'alimentation et à l'enseignement.

Enfin, la nouvelle protection offerte aux minorités linguistiques par l'accord et la décision de reconnaître le droit inhérent des autochtones canadiens à l'autonomie gouvernementale préparent la voie à la création de nouveaux partenariats entre Canadiens et au renforcement des ceux qui existent déjà. Je suis particulièrement satisfaite de la modification constitutionnelle distincte à laquelle sont parvenus le fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de la constitutionnalisation de l'égalité des communautés anglophones et francophones de cette province, et notamment du droit à des institutions d'enseignement distinctes et à des institutions culturelles distinctes.

Cet accord historique est bon pour tous les Canadiens, il permet à toutes les régions du pays d'aller de l'avant ensemble pour relever les défis que représente le changement. C'est pour toutes ces raisons que je me joindrai à mon premier ministre, l'honorable Frank McKenna, à mes collègues en cette enceinte, à mes collègues de la Chambre des communes et à tous les habitants du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les citoyens soient aussi bien informés que possible sur l'accord de Charlottetown afin que la majorité des habitants du Nouveau-Brunswick vote pour le Canada le 26 octobre.

Honorables sénateurs, je voterai en faveur de la motion proposée par le sénateur Murray.

**Le sénateur Molgat:** Mon ami ne va-t-il pas demander une fiche de score au sénateur Teed?

**Le sénateur Frith:** Est-ce qu'elle invoque elle aussi le cinquième amendement?

**Le sénateur Teed:** Je l'ai déjà dit plus tôt.

**L'honorable Jack Austin:** Honorables sénateurs, en tant que sénateur de Colombie-Britannique, qui est également une région distincte du Canada, je chéris cette occasion qui m'est donnée de partager mes impressions avec vous. Je vais essayer d'exprimer le trouble dans lequel le processus constitutionnel a plongé ma province. Je puis vous assurer que les Britanno-Colombiens ont suivi ce débat constitutionnel qui n'en finit pas avec la même attention que tous les autres Canadiens et qu'ils sont fortement attachés au Canada. Cependant, un grand nombre des habitants de ma province ne sont pas satisfaits du poids et de l'importance qu'aura la Colombie-Britannique dans la Confédération canadienne de l'avenir.

Les Britanno-Colombiens se perçoivent comme habitant une province en pleine expansion, qui pour le Canada est la porte sur le Pacifique et l'élément canadien dans l'axe nord-sud de l'Amérique du Nord de l'Ouest. Une proportion importante de la population nord-américaine vit dans le corridor nord-sud qui s'étend de la Californie à l'Alaska. C'est une région qui a le sens de son identité.

Dans cette région au nord-ouest du Pacifique que nous avons baptisée Cascadia, il est question d'ententes régionales. L'impulsion est forte en Colombie-Britannique, en Alberta et dans les états de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho, de l'Alaska et de certaines parties du nord de la Californie pour